



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vesoul, le 13 novembre 2021

Passage au niveau 2 du protocole sanitaire pour les établissements scolaires

Suite à l'adresse aux Français du Président de la République mardi 9 novembre, et compte tenu de la situation épidémique, le protocole sanitaire de niveau 2 pour les établissements scolaires s'applique dans l'ensemble des départements métropolitains à partir du lundi 15 novembre.

En application des mesures parues au Journal Officiel, le port du masque est obligatoire en intérieur pour tous les élèves à compter de la classe de CP ainsi que pour tous les personnels. Les activités physiques et sportives doivent se dérouler à l'extérieur, sauf lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc). Les sports de contact ne sont pas autorisés.

Enfin, au vu de la remontée du taux d'incidence haut-saônois au-dessus du seuil d'alerte, il est rappelé l'importance de la bonne application des gestes barrières* qui protègent autant contre la Covid-19 que contre les maladies contagieuses hivernales.

*Protégeons-nous les uns les autres :

- aérer les pièces le plus souvent possible ;
- respecter une distance d'au moins 2 mètres avec les autres ;
- porter un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 si la distance de 2 mètres ne peut pas être respectée ;
- limiter au maximum les contacts sociaux ;
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique ;
- se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique ;
- saluer sans se serrer la main et arrêter les embrassades ;
- éviter de se toucher le visage ;
- utiliser les outils numériques (TousAntiCovid).

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  